





# Sommaire

## **Les atouts de la MSA appréciés par la Coopérative Dauphinoise..... 1**

La Coopérative Dauphinoise ..... 1

Une nouvelle phase de structuration pour la Coopérative Dauphinoise,  
au 1<sup>er</sup> juillet 2018..... 2

Pour la Coopérative et ses collaborateurs, ce choix revêt plusieurs avantages..... 2

## **Un accompagnement personnalisé et coordonné par la MSA ..... 3**

La Mutualité Sociale Agricole (MSA)..... 3

La MSA, un atout pour les entreprises et leurs salariés ..... 3

L'affiliation des 34 nouveaux établissements ..... 4

L'entrée au régime agricole des 218 salariés..... 4

La coordination au sein du réseau MSA..... 4

## **Chiffres clés de l'entrée au régime agricole des 34 nouveaux établissements de la Coopérative Dauphinoise ..... 5**

## **La MSA Alpes du Nord en chiffres clés (2017) ..... 5**

# Les atouts de la MSA appréciés par la Coopérative Dauphinoise

## • LA COOPERATIVE DAUPHINOISE

La Coopérative Dauphinoise, société mère, forte de ses 5 000 adhérents actifs, pilote, sous sa holding Dauphinoise Développement, une trentaine de filiales (4 000 clients) et fédère 1 500 collaborateurs.

Le Groupe Dauphinoise est au service de l'agriculture régionale à travers ses nombreux métiers (collecte grains, production de semences, agrofourniture, fabrication d'aliments du bétail, logistique, production et commercialisation d'œufs, magasins Grand Public).

Au fil des années, la Coopérative Dauphinoise s'est structurée juridiquement, dans le cadre d'un Groupe agricole Coopératif, afin de répondre à ses objectifs de développement et est devenu un acteur important du paysage économique de la grande Région Rhône-Alpes.

Son **Pôle Grand Public** est composé de 83 magasins et accueille plus de 3,2 millions de clients par an.

Son **Pôle Agricole** est composé de plusieurs activités :

- *Collecte Grains*  
400 000 T. par an de collecte grâce à ses 65 silos de proximité et ses 10 silos industriels
- *Semences*  
6 000 ha de semences par an et ses 3 sites industriels
- *Agrofourniture*  
50 magasins agricoles
- *Recherche et Développement*  
Nombreuses plateformes expérimentales en grandes cultures et cultures spécialisées
- *Innovations / nouvelles technologies (outils d'aide à la décision...)*.

Son **Pôle Nutrition Animale** commercialise 200 000 T. d'aliments composés à partir de ses 3 usines industrielles.

Son **Pôle Œufs** conditionne et commercialise près de 1 milliard d'œufs par an à partir de ses 6 centres de conditionnement.

Son **Pôle Logistique** est constitué de 2 sites logistiques classés SEVESO.

- **UNE NOUVELLE PHASE DE STRUCTURATION POUR LA COOPERATIVE DAUPHINOISE, AU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2018**

En effet, à compter de cette date, les activités du Pôle Grand Public de la Coopérative Dauphinoise sont portées par une seule société au lieu de 5 auparavant.

Le Groupe Dauphinoise, de par ses activités agricoles qui sont son fondement depuis plus de 80 ans, a déjà 750 salariés (12 sociétés) rattachés au régime agricole. Dans le cadre de la simplification juridique du Groupe Dauphinoise, il est apparu opportun de poursuivre ce rattachement pour les 218 collaborateurs du Pôle Grand Public, affiliés jusque-là au régime général, donnant du sens au choix fait par la Coopérative Dauphinoise de diversifier, il y a déjà de très nombreuses années, ses métiers au service de l'agriculture régionale.

- **POUR LA COOPERATIVE DAUPHINOISE ET SES COLLABORATEURS, CE CHOIX REVET PLUSIEURS AVANTAGES :**

- Guichet unique et donc simplification des démarches en matière d'assurance maladie / médecine du travail / caisse d'allocations familiales
- Engagement des équipes de la MSA : interlocuteurs dédiés, suivi personnalisé des dossiers
- Outils informatiques performants : EDI – DSN
- Collaboration des différentes caisses MSA entre elles : gestion en mode projet avec un interlocuteur dédié qui démultiplie sur les autres caisses départementales
- Conseil et suivi de qualité en matière de médecine du travail / conseillers préventions santé (CHSCT)

# Un accompagnement personnalisé et coordonné par la MSA

- **LA MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE (MSA)**

La MSA est une entreprise privée en charge d'une mission de service public. La MSA gère l'ensemble des branches de la sécurité sociale, à savoir non seulement la maladie, la famille, la vieillesse, ainsi que les accidents du travail et les maladies professionnelles, mais également le recouvrement. En plus du versement des prestations, elle assure donc la collecte et le contrôle des cotisations sociales dues par les employeurs de main-d'œuvre et les non-salariés.

Elle gère également, pour le compte d'organismes partenaires, la protection sociale complémentaire en matière de retraite, santé et de prévoyance et contribue à simplifier les formalités des entreprises agricoles pour la déclaration et le paiement des cotisations de retraite complémentaire, chômage, formation professionnelle.

Elle prend aussi en charge la médecine du travail et mène des actions de prévention des risques professionnels. Parallèlement, elle poursuit une politique d'action sanitaire et sociale adaptée aux populations vivant sur les territoires ruraux. Elle s'emploie à maintenir la démographie agricole et participe à la mise en œuvre des nombreuses réformes législatives qui impactent ses ressortissants.

Dans le prolongement de sa mission de service public, elle propose également une offre de services à l'ensemble de ses ressortissants. Si la gestion simultanée de toutes les branches est le meilleur moyen de s'assurer que les ressortissants bénéficient effectivement de tous leurs droits sociaux, sans discontinuité, elle favorise aussi une approche globale de la protection qui permet à la MSA une gestion cohérente et efficace.

- **LA MSA, UN ATOUT POUR LES ENTREPRISES ET LEURS SALARIES**

La MSA est un atout pour les acteurs du monde agricole, notamment les entreprises, en ce qu'elle dispose d'un guichet unique qui permet de limiter le nombre d'interlocuteurs dans le cadre de la gestion des salariés, qu'il s'agisse de recouvrement des cotisations légales et conventionnelles, de prévention santé et sécurité au travail ou de service de prestations. Pour les entreprises exerçant leur activité sur plusieurs sites, c'est aussi la possibilité de centraliser les déclarations des salaires et les paiements des cotisations auprès d'une seule MSA dans le cadre du dispositif Lucea (lieu unique de cotisations des employeurs agricoles).

Pour les salariés des entreprises agricoles, le guichet unique MSA leur permet de bénéficier d'une protection sociale globale (santé, famille, retraite, action sociale, prévention) base et complémentaire et de faciliter leurs démarches quotidiennes, notamment grâce à sa présence dans tous les départements et à son offre de services dématérialisés.

## • L’AFFILIATION DES 34 NOUVEAUX ETABLISSEMENTS

La sécurisation de l’affiliation des entreprises agricoles constitue un enjeu stratégique majeur pour la MSA. En particulier, dans le contexte des restructurations d’entreprises, il s’agit de les accompagner dans leurs projets afin de les informer sur la réglementation et de les aider à mesurer les incidences de leurs choix futurs sur le régime social de rattachement de leurs salariés.

C’est dans cet esprit que les équipes de la MSA Alpes du Nord ont accompagné le service des ressources humaines de la Coopérative Dauphinoise tout au long du mois de juin 2018, à chaque étape du transfert des 34 établissements du pôle « grand public » du groupe vers le régime agricole : n° SIRET (en cours), rattachement des salariés, visites médicales.

La MSA a délivré toutes les informations sociales utiles pour l’entreprise ainsi que pour ses salariés, lors de points téléphoniques réguliers, en amont de la date d’effet du transfert (1<sup>er</sup> juillet 2018) et à S+1.

## • L’ENTREE AU REGIME AGRICOLE DES 218 SALARIES

De par son guichet unique, la MSA gère désormais toutes les branches de la Sécurité sociale pour les salariés employés par les établissements du pôle Grand Public de la Coopérative Dauphinoise.

Afin que leur entrée dans le régime agricole se passe en toute transparence pour eux et leurs familles, c’est-à-dire dans la continuité de leurs droits sociaux, les services de la MSA se sont mobilisés pour gérer tous les aspects de leur protection sociale : droits santé, remboursement de soins, indemnités journalières, prestations familiales (en cours), demandes de retraite à compter du 1<sup>er</sup> août 2018...

De plus, des rendez-vous individuels seront proposés aux salariés relevant de la MSA Alpes du Nord qui le souhaitent, en agence MSA, pour faire un tour d’horizon de l’ensemble des prestations auxquelles ils pourraient prétendre, au regard de leurs situations.

## • LA COORDINATION AU SEIN DU RESEAU MSA

Les 34 établissements concernés par le changement de régime d’affiliation se situant dans plusieurs départements différents, l’opération de transfert a impacté 5 caisses de MSA : Ain-Rhône, Ardèche Drôme Loire, Bourgogne, Franche-Comté et Alpes du Nord.

En tant que caisse de gestion Lucea (lieu unique de cotisations des employeurs agricoles) pour l’entité Alpha de la Coopérative Dauphinoise, la MSA Alpes du Nord a été l’interlocuteur privilégié du groupe. Elle a également fait le lien avec les autres caisses de MSA afin de coordonner toutes les opérations nécessaires à l’ouverture ou au transfert des droits sociaux.

Au-delà du guichet unique, la MSA a démontré sa capacité à mobiliser son réseau pour apporter une offre de services de qualité à ses adhérents.

- CHIFFRES CLES DE L'ENTREE AU REGIME AGRICOLE DES 34 NOUVEAUX ETABLISSEMENTS DE LA COOPERATIVE DAUPHINOISE

34

nouveaux établissements affiliés au régime agricole

218

nouveaux salariés relevant du régime agricole

5

Caisses de MSA impactées : Ain-Rhône, Ardèche Drôme Loire, Bourgogne, Franche-Comté et Alpes du Nord

6

points téléphoniques entre la MSA et la Coopérative Dauphinoise en juin et juillet 2018

1

point de coordination entre les 5 Caisses de MSA impactées

- LA MSA ALPES DU NORD EN CHIFFRES CLES (2017)

380

employés répartis en Isère, Savoie et Haute-Savoie

157 000 adhérents

98 900

retraités

8 350

familles allocataires et

619

délégués cantonaux et 12 comités locaux de territoires

4 000

employeurs

10 000

enfants à charge

34 150

salariés agricoles

12 100

exploitants agricoles

77 900

assurés maladie







# Contact presse

Samlane Vongprasith  
*Responsable Communication MSA Alpes du Nord*  
04 79 62 87 06 • 07 61 81 04 41  
[communication@alpesdunord.msa.fr](mailto:communication@alpesdunord.msa.fr)